

Arrêté N°: 23 - 2136

## OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE EN VUE DE LA MODIFICATION DU CRÉMATORIUM DE LA ROCHE-SUR-YON

Le Maire de La Roche-sur-Yon,

- VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2223-40,
- VU le Code de l'environnement notamment ses articles L. 123-1 et suivants et l'article R. 123-9,
- VU le Code des relations entre le public et l'administration,
- VU la délibération du Conseil Municipal n° 11 du 06/04/2023 relative à l'avenant n°4 au contrat de délégation de service public du crématorium de La Roche-sur-Yon,
- VU la décision du Tribunal Administratif de Nantes du 16 Octobre 2023 désignant Monsieur Jacques PROUST en qualité de Commissaire-Enquêteur pour cette enquête publique,
- VU l'ensemble des pièces constituant le dossier soumis à enquête publique pour le projet de modification du crématorium de La Roche-sur-Yon,
- CONSIDERANT que l'évolution des pratiques dans le domaine funéraire entraîne une augmentation des demandes de crémation,

### ARRÊTE

ARTICLE 1 - Objet de l'enquête :

Il sera procédé, par la commune de La Roche-sur-Yon, à une enquête publique sur le projet de modification du crématorium de La Roche-sur-Yon, sis 1 Allée Sylvie Guillou - 85000 LA ROCHE-SUR-YON.

Le projet consiste en l'installation d'un second équipement de crémation qui permettra de pallier les carences à venir de l'équipement actuel et ce faisant garantir la continuité du service public.

ARTICLE 2 - Durée de l'enquête :

L'enquête publique se déroulera du mardi 5 décembre 2023 à 09h00 au vendredi 22 décembre 2023 à 12h00 inclus.

ARTICLE 3 - Désignation du Commissaire-Enquêteur :

Monsieur Jacques PROUST, ingénieur cadre retraité du secteur industriel, a été désigné en date du 16/10/2023 par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nantes comme Commissaire-Enquêteur.

**ARTICLE 4 - Composition du dossier d'enquête :**

Le dossier d'enquête publique comporte les pièces suivantes :

- ✓ Avis d'enquête publique et Arrêté d'ouverture de l'enquête
- ✓ Délibération du conseil municipal approuvant les travaux de modification du crématorium avec notamment l'installation d'un second équipement de crémation
- ✓ Formulaire de demande d'examen au cas par cas et ses annexes
- ✓ Décision de non-soumission à la réalisation d'une évaluation environnementale (Préfet de Région)
- ✓ Note de présentation (résumé non technique) du projet
- ✓ Synthèse des références réglementaires
- ✓ Contrat de concession
- ✓ Avenant n°4 au contrat de concession avec le règlement intérieur et le compte prévisionnel de résultat
- ✓ Le rapport d'activité 2022 du crématorium
- ✓ Notice technique des équipements de crémation et de filtration des émissions atmosphériques
- ✓ Rapport de contrôle des rejets atmosphériques du crématorium
- ✓ Cycle de vie des métaux récupérés après la crémation et la note d'information à disposition des usagers

**ARTICLE 5 - Ouverture du registre d'enquête :**

Le registre d'enquête publique sera déposé du mardi 5 décembre 2023 à 09h00 au vendredi 22 décembre 2023 à 12h00 inclus au bureau du service des cimetières situé Rue Georges Mazurelle - 85000 LA ROCHE-SUR-YON. Il sera disponible aux horaires d'ouverture du bureau des services du cimetière soit :

- Des lundis aux vendredis de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Préalablement à la date d'ouverture de cette consultation, le registre d'enquête sera côté et paraphé par le Commissaire-Enquêteur.

**ARTICLE 6 - Lieu, jours et heures où le public pourra consulter le dossier d'enquête :**

Le dossier de consultation restera disponible pendant toute la durée de l'enquête au bureau du service des cimetières situé Rue Georges Mazurelle - 85000 LA ROCHE-SUR-YON, aux horaires d'ouverture soit :

- Des lundis aux vendredis de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Un poste informatique installé au bureau du service des cimetières et mis à disposition du public permettra la consultation numérique du dossier.

Le dossier de l'enquête sera également consultable sur le site internet de la commune de La Roche-sur-Yon pendant toute la durée de l'enquête : [www.larochesuryon.fr](http://www.larochesuryon.fr)

**ARTICLE 7 - Modalités selon lesquelles le public pourra présenter ses observations :**

Consigner ses observations sur le registre d'enquête spécialement ouvert pour cet objet aux jours et heures d'ouverture du bureau du service des cimetières situé Rue Georges Mazurelle - 85000 LA ROCHE-SUR-YON, aux horaires d'ouverture soit :

- Des lundis aux vendredis de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Adresser un courrier postal ou par voie électronique à l'attention de M. le Commissaire-Enquêteur :

- Par écrit à l'attention de M. le Commissaire-Enquêteur au siège de l'enquête : Bureau du service des cimetières situé Rue Georges Mazurelle - 85000 LA ROCHE-SUR-YON
- Par courrier électronique à l'attention de M. le Commissaire-Enquêteur, à l'adresse suivante : [enqu.publ.cremat@larochesuryon.fr](mailto:enqu.publ.cremat@larochesuryon.fr)

Toutes les observations seront adressées au Commissaire-Enquêteur **au plus tard le vendredi 22 décembre 2023 à 12h00.**

#### ARTICLE 8 - Permanences du Commissaire-Enquêteur :

Le Commissaire-Enquêteur accueillera les observations du public lors des permanences suivantes tenues au bureau du service des cimetières situé Rue Georges Mazurelle - 85000 LA ROCHE-SUR-YON :

- Mardi 5 décembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 12 décembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Vendredi 22 décembre 2023 de 09h00 à 12h00

#### ARTICLE 9 - Publicité de l'enquête :

Un avis d'enquête sera publié par voie d'affichage, en Mairies ainsi qu'à proximité du crématorium, 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique, et durant toute la durée de celle-ci.

Un avis de publicité presse sera également publié dans les journaux locaux par deux fois (15 jours avant le début de l'enquête et dans les 8 jours après son ouverture) :

- Ouest France (Edition La Roche-sur-Yon)
- Le Courrier Vendéen

#### ARTICLE 10 - Clôture de l'enquête :

A l'expiration du délai d'enquête, c'est-à-dire à l'issue de la dernière permanence (soit le vendredi 22 décembre à 12h00), le registre d'enquête sera clos et signé par le Commissaire-Enquêteur qui transmettra le dossier avec son rapport dans lequel figureront ses conclusions et avis motivés à M. le Maire de La Roche-sur-Yon au plus tard dans le délai de 30 jours à compter de la fin de l'enquête.

#### ARTICLE 11 - Publicité du rapport et de ses conclusions :

Le rapport, les conclusions et l'avis du Commissaire-Enquêteur seront tenus à la disposition du public :

- En mairie de La Roche-sur-Yon : à l'espace Mitterrand situé 10 place François Mitterrand 85000 LA ROCHE-SUR-YON
- Sur le site internet de la commune : [www.larochesuryon.fr](http://www.larochesuryon.fr)

Cette mise à disposition durera une année à la date de clôture de l'enquête publique.

#### ARTICLE 12 - Exécution de l'arrêté d'ouverture d'enquête :

Une copie du présent arrêté, qui fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune, sera transmise à :

- Monsieur le préfet du Département de la Vendée,
- Monsieur Jacques PROUST, Commissaire-Enquêteur,
- Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nantes

#### ARTICLE 13 - Délais et voies de recours :

Dans les deux mois suivant la notification du présent arrêté, celui-ci peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes :

- Par voie postale (6, allée de l'Île-Gloriette CS 24111 - 44041 Nantes Cedex)
- Par le biais du site internet Télérecours : <http://www.telerecours.fr>

Le 30 octobre 2023

Luc BOUARD

Maire de La Roche-sur-Yon